

2017_CT2_018

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation des opérations de parc relais La Boisseraie (Marseille), Les Trois Pigeons (Aix-en-Provence), Gardanne, Pertuis, Trets et Martigues, de leur plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de leurs délais de réalisation

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCÉL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire

Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 2 février 2017

03_2_04

■ **Approbation des opérations de parc relais La Boisseraie (Marseille), Les Trois Pigeons (Aix-en-Provence), Gardanne, Pertuis, Trets et Martigues, de leur plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de leurs délais de réalisation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, déplacements, accessibilité

■ Séance du 9 février 2017



■ Approbation des opérations de parc relais La Boisseraie (Marseille), Les Trois Pigeons (Aix-en-Provence), Gardanne, Pertuis, Trets et Martigues, de leur plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de leurs délais de réalisation

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence poursuit une politique de développement de l'usage des transports en commun et de réduction de la part de l'automobile individuelle dans l'ensemble des déplacements. Pour faciliter et inciter à un transfert modal, la Métropole développe et réalise des pôles d'échanges multimodaux accompagnés de parcs relais.

Ces derniers sont des parcs de stationnement de voitures particulières accolés à des gares routières ou ferroviaires, situés près de points nodaux des réseaux routiers ou autoroutiers avec un point d'accès au réseau de transport public interurbain et urbain, routier et ferroviaire.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du fonds structurel FEDER de l'Union Européenne et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projet conjoint FEDER Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Parc relais visant une augmentation de l'utilisation des transports en commun », dans le contexte du programme opérationnel FEDER-FSE géré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus particulièrement la Priorité d'Investissement 4e de l'Objectif Thématique 4 « Favoriser la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Cet appel à projet s'inscrit dans un double cadre opérationnel : celui des fonds européens et celui du programme régional de développement et de coordination des transports collectifs. Il vise, prioritairement la réalisation de parkings de rabattement vers les transports en commun (parcs relais inclus dans des pôles d'échanges multimodaux).

Le taux de financement maximum du FEDER est de 50 % du coût éligible.

Le taux de cofinancement maximum de la Région est de 10 % du coût total éligible, 20 % si l'intermodalité visée concerne un réseau de transport régional, éventuellement départemental si la mise en service est postérieure à 2017.

Les opérations subventionnées par le FEDER et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de cet appel à projet peuvent faire l'objet d'un commencement d'exécution, mais ne doivent pas être achevées à la date de dépôt du dossier. La durée de réalisation physique du projet ne peut excéder 36 mois.

La date limite de dépôt des dossiers est le 6 février 2017.

Les services de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ont identifié 6 projets de parcs relais qui satisferaient aux critères d'éligibilité de cet appel à projet :

- 2 parcs relais connectés à une gare ferroviaire :
 - Gardanne,
 - Pertuis ;
- 4 parcs relais connectés à une gare routière ou un pôle de transport urbain :
 - Aix-en-Provence : Les Trois Pigeons/Palais des Sports,
 - Marseille : La Boisseraie (tramway),
 - Martigues : Hôtel de ville,
 - Trets.

L'appel à projet exige que soient précisés pour chaque projet, le plan de financement prévisionnel (en euros HT), les montants FEDER et Région sollicités, le délai de réalisation.

- Aix-en-Provence : Pôle d'échanges des Trois Pigeons/Palais des Sports :
 - Plan de financement prévisionnel :
 - FEDER : 1 103 250 euros
 - Région : 220 650 euros
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 1 676 100 euros
 - Total opération : 3 000 000 euros
 - Montants FEDER/Région sollicités : 1 323 900 euros
 - Délai de réalisation : de mars 2015 à octobre 2017, soit 31 mois.
- Gardanne : Pôle d'échanges multimodal de la gare
 - Plan de financement prévisionnel :
 - FEDER : 3 129 800 euros
 - Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) : 2 392 000 euros
 - Région : 1 414 200 euros
 - Conseil départemental 13 : 2 312 000 euros
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 2 312 000 euros
 - Total opération : 11 560 000 euros
 - Montants FEDER/Région sollicités : 4 544 000 euros
 - Délai de réalisation : de décembre 2016 à décembre 2018, soit 24 mois.
- Marseille : Parc relais de La Boisseraie (XIIème) :
 - Plan de financement prévisionnel :
 - FEDER : 1 950 000 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

- Région : 633 333 euros
- Etat (fonds de soutien investissement local) : 1 849 966 euros
- AMP métropole : 1 900 034 euros
- Total opération : 6 333 333 euros
- Montants FEDER/Région sollicités : 2 583 333 euros
- Délai de réalisation : de juillet 2016 à Avril 2019, soit 34 mois.
- Martigues : Pôle d'échanges de Martigues – Hôtel de Ville
 - Plan de financement prévisionnel :
 - FEDER : 900 000 euros
 - Région : 180 000 euros
 - Grenelle 3 : 522 000 euros
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 1 668 000 euros
 - Total opération : 3 270 000 euros
 - Montants FEDER/Région sollicités : 1 080 000 euros
 - Délai de réalisation : de juillet 2016 à octobre 2018, soit 28 mois.
- Pertuis : Pôle d'échanges multimodal de la gare
 - Plan de financement prévisionnel :
 - FEDER : 2 150 000 euros
 - Région : 860 000 euros
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 1 290 000 euros
 - Total opération : 4 300 000 euros
 - Montants FEDER/Région sollicités : 3 010 000 euros
 - Délai de réalisation : de octobre 2014 à septembre 2017, soit 35 mois.
- Trets : Pôle d'échanges multimodal
 - Plan de financement prévisionnel :
 - FEDER : 579 000 euros
 - Région : 115 800 euros
 - Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 1 005 200 euros
 - Total opération : 1 700 000 euros
 - Montants FEDER/Région sollicités : 694 800 euros
 - Délai de réalisation : de janvier 2016 à mars 2018, soit 27 mois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens ;
- Le Règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

- L'Accord de Partenariat adopté par la Commission européenne le 4 août 2014 ;
- Le Décret n°2014-580 du 3 juin 2014 fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens soit en qualité d'autorité de gestion soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Approbation des opérations de parc relais La Boiserie (Marseille), Les Trois Pigeons (Aix-en-Provence), Gardanne, Pertuis, Trets et Martigues, de leur plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de leurs délais de réalisation.

Délibère

Article 1:

Pour 6 projets de parcs relais situés sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

- Aix-en-Provence - Les Trois Pigeons/Palais des Sports,
- Gardanne,
- Marseille - La Boiserie,
- Martigues,
- Pertuis,
- Trets,

sont approuvés la réalisation, le plan de financement prévisionnel, les montants FEDER sollicités, les délais de réalisation.

Article 2:

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du fonds structurel FEDER de l'Union Européenne et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projet conjoint FEDER/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2016 « Parc relais visant une augmentation de l'utilisation des transports en commun », ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_018-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

Article 3:

La recette correspondante est inscrite au Budget Annexe « Transport » de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1317 Budget communautaire et fonds structurels.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation des opérations de parc relais La Boiserie (Marseille), Les Trois Pigeons (Aix-en-Provence), Gardanne, Pertuis, Trets et Martigues, de leur plan de financement prévisionnel, des montants FEDER sollicités, de leurs délais de réalisation

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 02 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_018-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :